



Syndicat National
des Kinésithérapeutes
de Groupe

« La vérité est toujours du côté
de la minorité »

Søren Kierkegaard

Sommaire

Les contes de la cour.....	2
Action Syndicale.....	3 à 4
Kinépanorama.....	5
Marc Viard.....	6 à 7
En bref.....	5 et 7
Pourvu qu'on soit livresque...8	
C'est Noël.....	8
Le coin nature.....	9
Souriez vous êtes kiné.....	10
La Louarme à l'œil.....	10
La pierre à Briquet.....	11
Le doigt de savoir.....	12 à 13
Action syndicale.....	14 à 15
Libre opinion.....	16 à 17
AGAPS.....	18 à 20

Imprimé par

Imprimerie Nouvelle Quimperlé

Siège Social et Présidence (Bretagne)

Robert MARCHAND
Kerfourcher
29300 TRÉMÉVEN
Tél./Fax 02 98 96 25 39
robert.marchand29@orange.fr

Trésorerie (Champagne-Ardennes)

Marc VIARD
24, avenue Président-Auriol
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
Tél. 03 24 37 83 00
madevigi@wanadoo.fr

Secrétariat Général

Jean-Jacques REINIG
54, avenue de la Croix Rouge
13013 MARSEILLE
jj.reinig@sfr.fr

SNKG le seul Syndicat de Groupe
ouvert aux praticiens individuels

Octobre - Novembre - Décembre 2010

Le Courrier des adhérents

Éditorial

Meilleurs Vœux
de la planète
A.R.S.

CA SENT LE SAPIN

Le V^e Gouvernement Fillon est le cadeau de Noël fait aux Français, pour tenter, soit de réaliser les promesses non tenues du premier quinquennat, soit de les faire oublier. Le tandem Bertrand- Berra va crouler sous une avalanche de doléances et de propositions hautement ignorées par Roselyne Bachelot.

Le financement de la Sécurité Sociale, toujours en suspens, va revenir au centre des débats. Quelles que soient les opportunités fournies par la loi H.S.P.T dont on semble attendre beaucoup en terme de réorganisation des soins, on ne pourra pas faire l'impasse sur leur financement.

Nos multiples hautes autorités ont des avis très partagés sur le sujet :

- Hausse de la CSG.
- Intervention renforcée des mutuelles.
- Entrée de fonds privés avec suppression du monopole de la Sécu.

Les plus anciens se souviennent des prévisions politiques de Geneviève Tabouis, chroniqueuse politique de la RTF dans les années 50, annonçant son discours par un célèbre : « Attendez vous à savoir... ».

Aujourd'hui, sans grand risque de se tromper, on peut prévoir qu'en l'absence d'une revalorisation généralisée et significative du pouvoir d'achat des Français, on s'achemine vers une crise sociale sans précédent et sans doute violente.

Pour l'instant, Van Roecqhem va continuer de régler la quadrature du cercle avec les seuls moyens habituels à sa disposition.

Dans son enveloppe fermée il mettra déremboursements, suppressions de soins avec la caution de la H.A.S, blocages tarifaires etc.

Il prévoira quelques hausses pour certains afin d'entretenir les dissensions intra et inter professionnelles, la qualité des soins devant passer par la restriction et la sous rémunération. Avec leurs 23 € pour Janvier, les généralistes sont les gagnants du premier gros lot. Pensez donc, 23 € c'est le prix moyen du sapin de Noël en 2009 ! Déjà une ombre se profile ; Madame Huber propose une nouvelle tarification des actes. Ainsi le C pourrait être divisé par deux pour les petits actes, et multiplié par 3 ou 4 pour des prestations plus importantes. Sans aucun doute, à terme, nous les ex-spécialistes de l'AMM2 pouvons leur annoncer que les deuxièmes seront soumises à une DAP et à tout le moins à de nombreuses visites de courtoisie des DAM !

Lorsque les cohortes de praticiens bien plus importants électoralement que les kinésithérapeutes auront fini de dédier leurs cierges à Saint Bertrand, il nous restera le suif !

Pour lors, les associations de patients souvent promptes à casser du libéral vont finir par comprendre qu' « on ne leur dit pas tout ! ».

L'équipe du SNKG souhaite que les fêtes de fin d'année soient pour tous, le moment privilégié pour vous ressourcer et faire prospérer les valeurs presque immuables de la famille.

Meilleurs Vœux à tous pour 2011.

Robert MARCHAND
Président National

<http://www.snkg.net>

Les contes de la cour

Livre VIII, Chapitre 1^{er}

Débats et échéances

LE GROS

MECHANT LOUP

V'la qu'le Xave représente sa bible à la santé ; méprisant face aux doutes, le « Médiateur » reste mouillé par Décembre.

Il va encore parler de Sécu, faire des injonctions, bref, comme d'hab, montrer un sage qui s'excite.

De la part de ce mondain, il faut s'attendre à une réforme, avec trop de culot pour que les toubibs s'en mêlent. Ils vont regarder ses thèses sans broncher.

Il va pouvoir étaler prose et feuilles de routes. Habitué à dîner avec des rapaces, il faudra se souvenir qu'il déteste ceux qui fument comme des pompiers.

LE TEMPS SE BROUILLE

Pour Roselyne, fini de mimer les mêlées, trop de pus top de grippees.

Légère mais massive, sa cote avait cramé !

Il faut dire à sa décharge, qu'elle avait écopé d'un mauvais cru dans le foot, sans non plus réussir à imposer ses thèmes aux hostos.

Elle a souvent confondu lobbies et amusettes, mais à présent, perchée sur sa cinquième branche, il faudra qu'elle assume qu'elle rouille.

ATTENTION AUX SCORES

PATHOLOGIQUES

Les élections aux « Unions Ringardes des Pros de La Sueur » risquaient de montrer la désaffection des quinquas.

Les Kinés se sentent nuls et relèvent mal le gant, ils ne se battent qu'en pinaillant, et s'ébranlent sans se mouvoir vraiment.

On risque de voir ainsi des faillis sans cesse, pourtant ...

TOUCHE PAS MA PUB

Berjolais Nouveau s'appretait à tailler de tristes nippes aux pas beaux.

Le nombre de ses adhérents s'abaisse ; en quête de fric il va être obligé de trimer dur alors qu'autrefois, ambitieux, il vendait.

Pourra-t-il simplement s'offrir cent grévistes qui défilent ?

Devant la mue des courts, notre pro du tennis court après l'élection.

A Lille, il a fait une synthèse pour les pros. Ce fier voudrait faire venir plein de monde, car il aimerait que les pros suivent ses routes.

DES PANNES

DANS LES CONCILES

A l'Union, rien pour générer la verve. On affiche de tristes mines passives, et, faute d'inspiration, on continue de faire des lippes à Patrick.

On ne sait pas chez eux, remanier les querelles, cette année encore, leurs bûches seront mornes.

Pour Tristounet 1^{er} C'est la destitution ou le procès. Du coup, il n'a pas renoué avec les piges, dommage car ses piges faisaient monter les ventes, et le pt'it cabot montait aux nues.

LES TYPES QUI PUENT

A la Skuderia, on n'aime pas les pubs sur les sites, mais leurs spams ne manquent pas de serveurs. On essaie d'éloigner les pires des abonnés et l'on dénonce les types qui puent.

Ces fous de clics qui traquent savent prendre des chiffres au bond.

Bien aidés, ils piquent et encodent avant de brûler.

DES GAGS

POUR LEURS CONSOLES

Les gaillards d'Alizé lancent trop de promos.

Ecœurés par certaines combines et les vilains tracas, ils rêvent de purges avérées avant de parler Ordre. Ils veulent bien se convertir mais loin des vieux pairs.

Pour certains, ces petits serfs ne pourraient provoquer que des rixes.

Hélas, les temps ne sont pas propices à la discussion, les caisses s'affolent.

Combien de chiffres débiles pour Raide de Fric Vent de Requiem ?

De toutes façons, il les fera marrons en parlant de Sécu. Avant qu'ils ne soient avisés, il les minera comme d'hab.

REPUTATION DES PROBES

Au château, le Roi René amateur d'anis avait des problèmes de vue. Quand il tentait de mettre les formes, il tombait dans le panneau.

Cela lui donnait une bonhomie erratique, mais il supportait mieux les étésiens que les alizés notre mistral gagnant.

Homme de bon goût, il n'aimait pas qu'on brise l'éthique, et se méfiait des clans qui voulaient évacuer l'élu.

AVANCE HERCULE

La bande à Hercule voudrait trouver des sentes convergentes au milieu des partis.

Il faut savoir se rationner pour la paix, et ne pas tenter de souiller les cœurs.

A suivre ...

Hercule Lakiné
Muscléopathe



Action syndicale

Le Mot du Président

Les élections aux URPS ont incontestablement constitué l'élément phare de ce dernier trimestre.

Parmi les surprises, l'importante participation nous a fait oublier la soi-disant inconscience tranquille de nos confrères ; ça n'est pas encore Byzance mais il est sûr que nombre d'entre eux n'ont pas apprécié d'être traité de « Moldus », et ont tenu à le faire savoir.

La FFMKR n'ayant pas digéré le « caramel » de la CARPIMKO, a mis toute sa puissance financière, et son habileté en matière de communication dans cette bataille pour la représentativité aux yeux du pouvoir, mais aussi de ses innombrables sponsors.

Depuis quelques temps, son changement de posture au profit d'un discours habituellement pratiqué par l'opposition nous avait fait dresser l'oreille.

Prenant un recul apparent par rapport à l'Ordre, sauf pour tenter de faire invalider la liste Alizé, (le fair-play a ses limites), stigmatisant l'Union jugée consensualiste vis à vis de l'URCAM, à la limite du populisme dans ses conceptions ostéopathiques et dans sa déconsidération pour les « sous-professions », la FFMKR a su faire souffler un mistral gagnant, glanant bien au-delà de ses troupes.

Assise sur les lauriers de la CARPIMKO, l'UNION volontairement réduite à OK kiné et au SNMKR, depuis trop longtemps sous respiration artificielle, n'a pas vu le danger de quitter le langage radical qui avait présidé à son ascension, pour s'arc-bouter sur des vieilles lunes aujourd'hui délaissées par son concurrent traditionnel. Pire, ayant la mémoire courte, ils n'ont pas hésité à parodier leur modèle,

pour tenter de faire subir à Alizé, ce qu'ils avaient du endurer il y a peu !

Alizé, le petit dernier, arrivé sur le marché, a sans doute eu du mal à se détacher de ses virulents propos anti-Ordre, pour faire passer d'autres idées.

Son avancée s'est faite curieusement au détriment de l'Union et non de la FFMKR comme cette dernière s'y attendait.

Au final, nous assistons à une victoire incontestable de la FFMKR, une baisse de l'Union sapée par ses glissements sémantiques post fédéraux, et à l'arrivée d'un électron libre qui a pu un moment, faire frémir deux masses critiques.

Le SNKG, attend les changements potentiels au niveau régional, impliqués par ces élections, car en fait, les calamités subies par notre profession ont totalement occupé les discours, voilant le véritable objet : les ARS. Gageons que les nouveaux élus connaissent leur partition !

Toute notre équipe espère qu'en 2011, nous soyons capables de réunir autour d'une table sans exclusive, tous les partenaires porteurs d'idées, respectueux d'une certaine idée de l'éthique et de la déontologie. L'ostracisme n'est certainement pas la meilleure arme pour s'adapter à cette société en changement permanent. Prétendre à un monopole est une chose, l'assumer en est une autre.

Meilleurs voeux à tous pour cette nouvelle année !

Achat, Vente ou Expertises juridiques

d'un Cabinet ou de parts de Cabinet, contactez **L'AECEMK**

(Association des Experts en Estimation de Cabinet de Masso-Kinésithérapie)

ASSOCIATION LOI 1901 (sans but lucratif)
CRÉÉE PAR DES KINESITHERAPEUTES
POUR LES KINESITHERAPEUTES

81 Membres, répartis sur toute la France,
tous MK libéraux.

Pour connaître les coordonnées de l'expert
le plus proche : **AECEMK**

54, avenue de la Croix Rouge - 13013 MARSEILLE
Tél./Fax : 04 91 06 34 02 - <http://www.aecmk.net>

L'ACUPUNCTURE

TRADITIONNELLE :



un Art,
un Métier,
un Avenir

Le centre IMHOTEP
propose une Formation
Théorique & Clinique en 3 ans

Certification de fin d'études

Cours à **PARIS**
(en 2011)

pour tous renseignements :

01 34 51 72 66

06 16 66 76 73

www.centre-imhotep.com

Action syndicale (suite)

ÉLECTIONS AUX URPS RÉSULTATS PAR SIÈGES

Régions	Sièges à pourvoir	Sièges FFMKR	Sièges UNION	Sièges ALIZÉ
ALSACE	9	5	3	1
AQUITAINE	15	8	7	0
AUVERGNE	9	9	0	0
BASSE-NORMANDIE	9	5	4	0
BOURGOGNE	9	5	4	0
BRETAGNE	15	9	6	0
CENTRE	9	5	4	0
CHAMPAGNE-ARDENNE	9	6	3	0
CORSE	6	5	1	0
FRANCHE-COMTÉ	6	6	0	0
HAUTE-NORMANDIE	9	4	5	0
ILE-DE-FRANCE	24	14	7	3
LANGUEDOC-ROUSSILLON	15	7	6	2
LIMOUSIN	6	2	4	0
LORRAINE	9	6	3	0
MIDI-PYRÉNÉES	15	10	5	0
NORD - PAS-DE-CALAIS	18	9	9	0
PAYS DE LA LOIRE	12	8	4	0
PICARDIE	9	6	3	0
POITOU-CHARENTES	9	9	0	0
RHÔNE-ALPES	24	12	7	5
PROVENCE - ALPES - CÔTE-D'AZUR	24	9	12	3
RÉUNION	9	0	9	0
GUADELOUPE	6	6	0	0
GUYANE	3	3	0	0
MARTINIQUE	6	6	0	0
TOTAL	294	174	106	14
% de sièges		59,18 %	36,05 %	4,77 %

COLLOQUE DU GROUPE PASTEUR

Invités par le Groupe Pasteur Mutualité à un colloque dédié à l'éducation thérapeutique du patient, nous avons rencontré les « éducateurs médico-sportifs, » qui ne nous ont pas paru être des « sous- médecins » ou des « sous -kinés » comme hélas on peut l'entendre dans nos rangs d'auxiliaires médicaux à bac+ 2.

Vous trouverez dans notre « **Doigt de Savoir** », une information complète à ce sujet, avec l'aimable autorisation du magazine « Tout Prévoir ».

Kinépanorama

REBELOTE

Tant désiré par les médecins, Xavier Bertrand revient aux manettes pour refaire une virginité à Nicolas Sarkozy vis-à-vis du corps médical en vue de présidentielles. Les kinés l'avaient trouvé sympathique mais aujourd'hui, ils ne savent plus pourquoi.

A peine arrivé, notre super « médiateur » est confronté à une super casserole. Il aurait du mieux étudier les valvules et écouter les amis de Fabius qui lui disaient à l'époque : « C'est par le sang qu'on t'a miné ! ».

R.A.S

En tandem avec Bertrand, Nora Berra interprétera le rôle de secrétaire d'Etat à la Santé ?

La connaissez vous ? Nous non plus.

Son bilan auprès des aînés n'a pas encore été publié.

OUF ! ON RESPIRE

Jacques Barrot, notre ex qui a trouvé refuge à la Cour Européenne, percevra pour cinq ans de bons et loyaux services, une retraite de 4728,60 € mensuels.

ON A RETROUVE SA TRACE

Philippe Douste-Blazy réélu à la tête d'Unitaid. L'ancien ministre de la Santé et ministre des Finances Philippe Douste Blazy a été réélu, hier, à la tête de la fondation Unitaid, une structure lancée par la France, le Brésil, le Chili, la Norvège et le Royaume-Uni, en 2006, pour lutter contre le sida. Unitaid est une centrale d'achat de médicaments et moyens de diagnostic nécessaires pour lutter non seulement contre le sida, mais aussi le paludisme et la tuberculose. Elle profite de son pouvoir de marché et de son mode de financement pour négocier des baisses significatives de prix avec les entreprises pharmaceutiques.

CICERON C'EST CARRE

LA PENSÉE DU JOUR :

“Les finances publiques doivent être saines, le budget doit être équilibré, la dette publique doit être réduite, l'arrogance de l'administration doit être combattue et contrôlée, et l'aide aux pays étrangers doit être diminuée de peur que Rome ne tombe en faillite.

La population doit encore apprendre à travailler au lieu de vivre de l'aide publique.”

J.-C. Ciceron

THOMAS NE CROIT QUE CE QU'IL VOIT

« Je pense que les institutions bancaires sont plus dangereuses pour nos libertés que des armées entières prêtes au combat. Si le peuple américain permet un jour que des banques privées contrôlent leur monnaie, les banques et toutes les institutions qui fleuriront autour des banques priveront les gens de toute possession, d'abord par l'inflation, ensuite par la récession, jusqu'au jour où leurs enfants se réveilleront, sans maison et sans toit, sur la terre que leurs parents ont conquis. »

Thomas Jefferson (1802)

LE V° RISQUE

Roselyne Bachelot représentera le cinquième risque !

Ah bon seulement le cinquième ?

Heureusement, Roselyne est immunisée. Bien que son capital sympathie se soit effiloché au fil des déconvenues tant des patients que des professionnels de Santé, du haut de sa cinquième branche, financée par le « trou », elle saura démontrer qu'elle n'est pas l'aînée de la dernière pluie.

Où sont nos navires ?

En bref

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

LE CABINET EST CONSTITUÉ

Plusieurs nominations sont intervenues au cabinet du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé. Pour ce qui concerne le « pôle santé » du ministère, un directeur adjoint du cabinet a été choisi : il s'agit de François-Xavier Selleret. Transfuge de chez Roselyne Bachelot, où il s'occupait des mêmes dossiers, Yann Bubien devient conseiller pour l'hôpital, l'offre de soins et les relations sociales. Le Pr Christian Thuillez, ancien président de la conférence des doyens, est conseiller pour les affaires hospitalo-universitaires et la recherche. Julien Emmanuelli s'occupe de santé publique, de sécurité sanitaire et de prévention. Christelle Ratignier est conseillère technique pour les produits et industries de santé. Bruno Dupuis est conseiller santé, sécurité au travail et inspection du travail.

CHIFFRES

D'après le CISS, collectif inter associatif pour la Santé, 36% des Français renonceraient ou différeraient les soins dont ils ont besoin en raison de leur coût. Pour les 88% de ceux qui ne diffèrent pas, la qualité des soins est satisfaisante. Roselyne avait donc motif à déclarer qu'il n'était pas utile d'augmenter le tarif des Kinés bloqué depuis 11 ans, car même à 15,30 € de l'heure, ils font du bon boulot. Elle est pas belle la vie ?

ASV

L'ASV continuera à être distribué à 65 ans, ainsi en ont décidé les sénateurs.

2.7 %

C'est l'augmentation des soins de kinésithérapie pour les neuf premiers mois de l'année 2010. Courage Van Roeckeghem, encore quelques référentiels et on devrait tendre vers 0%.

NON MAIS SANS BLAGUE

Ils se gardent bien d'en parler.

Par un vote du 3 septembre 2010, les députés ont rejeté à la quasi-unanimité l'amendement n°249 Rect, proposant d'aligner leur régime spécifique de retraite (dont bénéficient également les membres du gouvernement) sur le régime général des salariés. Alors qu'ils n'ont de cesse d'expliquer l'importance de réformer rapidement un régime de retraite en déficit, les parlementaires refusent donc d'être soumis au régime de retraite de la majorité des Français.

C'est ce qu'ils appellent une réforme « juste » paraît-il !

A faire suivre. SVP il faut que tout le monde sache.

Les Français ont le droit de savoir ...

Source : www.assemblee-nationale.fr/13/amendeiaents/2770/277000249.asp

ATTALI

Jacques ATT ALI dont la présidence apprécie les rapports, suggère de taxer les patients en ALD. Pour les praticiens, il ne voit que des avantages au conventionnement individuel etc...

Décidément la place rouge était vide, Attali.

PLFSS

BUDGET SÉCU : LE PS SAISIT LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Les députés socialistes estiment que le budget de la Sécurité sociale, définitivement adopté par le Parlement il y a dix jours, ne prévoit pas « les conditions générales de son équilibre financier ». Ce faisant, le PLFSS « méconnaît de manière manifeste le dix-neuvième alinéa de l'article 34 de la Constitution », selon les élus PS, qui avaient voté contre le projet de loi.

**LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 17 SEPTEMBRE 2010
EN 2009, LA FRANCE A DEBOURSE 223 MILLIARDS
EN SOINS UNE DEPENSE STABILISATRICE
POUR UNE ECONOMIE EN CRISE.**

Elaborée par la commission des comptes de la santé l'édition 2009 de la dépense des soins par habitant fait apparaître une dépense courante de santé en hausse de 4% par rapport à 2008 soit un total de 223.1 milliards d'euros dont 175.7 milliards concerne la seule consommation de soins et biens médicaux. Cette dépense correspond à 2724 euros par habitant.

**LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 20 SEPTEMBRE 2010
PLFSS : UNE ORDONNANCE,
DES POLEMIQUES.**

Pour limiter à 2.9 % la progression des dépenses maladies en 2011, l'exécutif a élaboré un plan d'économie de 2.5 milliards d'euros qui cible les assurés, les complémentaires, les médecins et l'industrie du médicament. Le ticket modérateur de la médecine de ville serait relevé, les vignettes bleues moins remboursées, le régime des ALD écorné. Les tarifs des biologistes et des radiologues rabotés. La levée de bouclier a été immédiate.

**23 SEPTEMBRE 2010
LE RENONCEMENT AUX SOINS EXPLOSE.**

Sous l'effet de la crise, 23% des Français ont déjà renoncé à des soins cette année. C'est deux fois plus qu'en 2009, selon un baromètre élaboré par le Cercle Santé et Europ Assistance. Dans les cabinets médicaux et dentaires, dans les blocs opératoires, sans bonne complémentaire, les assurés aux fins de mois difficiles préfèrent remettre à plus tard un examen ou une intervention et chez le généraliste les patients concentrent plusieurs consultations en une seule.

**28 SEPTEMBRE 2010
SOINS DE VILLE TOUT CONFIRME
LE RALENTISSEMENT.**

Arrêtées à fin août, les dernières statistiques de la CNAM montre un taux d'évolution stabilisé autour de +2.5 % sur les huit premiers mois de 2010. Les progressions les plus fortes sont les dépenses de transports + 5 %, les indemnités journalières + 4.9 %, les versements aux établissements médicaux sociaux progressent de + 7.5 % dont + 8.4 % pour les personnes âgées.

**30 SEPTEMBRE 2010
BRONCHIOLITES SEVERES HOSPITALISEES :
LA KINE RESPIRATOIRE S'ESOUFFLE.**

La kiné respiratoire ne diminuerait pas le délai de guérison ni la durée d'hospitalisation chez les nourrissons admis pour bronchiolite sévère. Selon le Dr V GAJDOS, pédiatre à l'hôpital Antoine Béchère à Clamart : « il existe une incertitude sur l'efficacité de la kiné respiratoire, qui fait que ce traitement n'est pas pratiqué ailleurs dans le monde, par exemple aux Etats-Unis. Seuls, la France, la Belgique, la Suisse et quelques autres la recommandent sur un avis d'experts, ce qui est faible comme niveau de preuve ».

**07 OCTOBRE 2010
2011, ANNONCE DES DROITS DES PATIENTS :
MIEUX INFORMER ET PROMOUVOIR
LA BIENTRAITANCE.**

La Ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, a lancé l'opération « 2011, année des patients et de leurs droits ». Il ne s'agit pas d'en créer de nouveaux mais surtout de les porter à la connaissance des usagers. Et de trouver des pistes pour faire de la « bientraitance » une réalité dans les établissements.

La première mission sera de faire vivre les droits des patients, qu'ils soient plus visibles et effectifs. Il s'agira de favoriser l'information des patients pour assurer l'égalité d'accès à la santé pour tous.

La deuxième mission : la bientraitance à l'hôpital, c'est-à-dire améliorer le moment de la toilette, des repas, des soins douloureux ou de l'annonce d'une mauvaise nouvelle.

La troisième mission s'attachera aux nouvelles attentes : le patient a des interrogations, des questionnements auxquels il faudra s'efforcer de répondre.

**13 OCTOBRE 2010
CAPI : LE REVEIL DES PERDANTS.**

Avec les premiers « primés » apparaissent les premiers déçus des CAPI (contrat d'amélioration des pratiques individuelles)... Ils sont 1700 médecins généralistes qui n'ont pas rempli les objectifs que leur avait fixés l'assurance maladie et qui n'ont donc retiré aucun bénéfice de leurs efforts de bonne pratique...

**14 OCTOBRE 2010
SONDAGE SUR LA PERCEPTION DE LA REFORME :
LES FRANÇAIS ATTACHES A UN HAUT NIVEAU
DE REMBOURSEMENT.**

Selon un sondage « Viavoice » les français confrontés à la réforme du système de santé du gouvernement perçoivent d'abord la priorité de la diminution des taux de prise en charge (43 %) et la réduction du déficit (38 %). Interrogés sur ce que devraient être les priorités d'une réforme du système de santé, ils citent en premier, un haut niveau de remboursement (53 %). S'agissant du financement de la santé, les Français estiment à 74 % que l'Etat doit prendre les mesures pour que la SS rembourse le plus possible les dépenses de santé. 20 % jugent que les assurés doivent d'avantage prendre à leur charge ces dépenses, compte tenu des déficits.

**28 OCTOBRE 2010
PROJECTION DE POPULATION EN 2060 :
UNE PERSONNE SUR TROIS AURA PLUS DE 60 ANS.**

La métropole aura 73.6 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2060. Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus sera de 23.6 millions, soit 80 % de plus qu'en 2007. Cela représentera un tiers de la population (32 %) avec un âge moyen de 45 ans contre 39 en 2007. L'augmentation serait forte pour les plus âgés avec 5.4 millions de 85 ans et plus de 11.9 millions de 75 ans et plus. Dans tous les cas, le rapport entre inactifs et actifs augmentera ; il y aura 114 inactifs pour 100 actifs en 2035 et 118 en 2060. En 2060, les centenaires pourraient aussi être treize fois plus nombreux qu'aujourd'hui soit 200.000 – Que de retraites à payer !...

Kinépanorama (suite)

3 NOVEMBRE 2010

L'ACCES AUX SOINS : MONTRE EN MAIN.

Le généraliste et la maternité à 30 minutes, les urgences à 20 minutes : vingt deux députés UMP ont signé une proposition de loi qui risque de remettre en cause la liberté d'installation des professionnels de santé.

04 NOVEMBRE 2010

ADOpte EN PREMIERE LECTURE PAR LES DEPUTES : LE PLFSS 2011, GRAND CATALOGUE DES PETITES MESURES

Les députés ont adopté en première lecture le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) par 330 voix contre 224. L'UMP et le Nouveau Centre ont voté en faveur de ce texte qui limite à 21.3 milliards d'euros le déficit du régime général l'an prochain.

08 NOVEMBRE 2010

CONTROLE DES DEPENSES D'ASSURANCE-MALADIE : LES MEDECINS CONSEILS INTERESSES

Branle-bas de combat dans le monde médical : Pour maîtriser, via un contrôle plus efficace, les dépenses d'assurance-maladie, un accord d'intéressement signé entre l'assurance maladie et ses médecins-conseils permet à ces derniers une rémunération complémentaire (représentant 2 % environ de leur salaire) sur la base d'une maîtrise des dépenses de certains postes comme les Indemnités Journalières, les transports ou la prescription de certains médicaments. Un texte qui sème le trouble sur l'indépendance des médecins-conseils selon d'Ordre, tandis que les Syndicats Médicaux crient au scandale.

24 NOVEMBRE 2010

DEMOGRAPHIE MEDICALE : LA DECRIE CONTINUE

Pour la deuxième année consécutive, le nombre de médecins en activité régulière en France est en baisse de 5600 praticiens s'établissant à 193943. L'âge moyen des médecins en activités régulières est de 50 ans. Le nombre de médecins de moins de 40 ans a légèrement augmenté,

passant de 27358 à 30288. Parmi les nouveaux inscrits au tableau de l'Ordre, seulement 8,6 % ont choisi l'exercice libéral exclusif... une option également écartée par un tiers des remplaçants.

03 DECEMBRE 2010

KINE RESPIRATOIRE DES BRONCHIOLITES A L'HOPITAL : UNE REACTION COLLECTIVE A PROPOS DE LA RECENTE ETUDE BRONKINOU

Les études évaluant l'efficacité de la kinésithérapie respiratoire dans les bronchiolites du nourrisson ne conclut pas à l'intérêt d'un tel traitement. Cependant, aucune n'avait évalué la technique proposée en France : l'augmentation du flux expiratoire. Bronkinou n'a pas permis de mettre en évidence de réduction des délais de guérison entre le groupe ayant bénéficié de la technique d'AFE par rapport à celui n'ayant reçu que des aspirations nasales.

Les Kinésithérapeutes, au-delà des techniques d'AFE, prennent en charge pendant la période d'épidémie plusieurs milliers de nourrissons sur le territoire. Ils contribuent au diagnostic d'encombrement et d'obstruction des voies aériennes.

06 DECEMBRE 2010

XAVIER BERTRAND DECODE LA REFORME DE LA REMUNERATION

X. Bertrand se donne un mois et demi pour lancer la concertation le C à 23 euros au 1er janvier est « acté » la nomenclature sera modifiée en décembre pour que les spécialistes de médecine générale cotent CS et le C2 sera élargi. « Contrairement au PS, je n'ai pas pour rêve de salarier la médecine de proximité » souligne le ministre.

08 DECEMBRE 2010

LANCEMENT DU DOSSIER MEDICAL PERSONNEL :

C'est avant la fin de l'année que les premiers DMP pourront être créés par les professionnels de santé. L'événement survient après six ans d'une gestion un peu chaotique. L'objectif n'est plus de faire des économies mais de favoriser la coordination des soins.

En bref

RESTONS EN BONS THERMES

UNE PART INFIME DES DÉPENSES DE SANTÉ

Chaque année, 500 000 curistes fréquentent les 105 stations thermales françaises. Neuf millions de journées de soins par an sont délivrées dans les 115 établissements thermaux.

Les dépenses de santé liées aux cures thermales sont de l'ordre de 200 millions d'euros, ce qui ne représente que 0,15 % du budget de la Sécurité sociale (ONDAM). Le coût social et fiscal net du thermalisme est de 120 euros par curiste, soit un total de 60 millions d'euros par an. Le coût de trois semaines de cure est de 500 euros, soit celui d'une journée d'hospitalisation.

AVANT DE PENSER LE CONTRAIRE

LA PRISE RÉGULIÈRE D'ASPIRINE RÉDUIRAIT DES CANCERS

Prendre de faibles doses d'aspirine peut réduire le risque d'avoir divers types de cancers. Les preuves sont assez solides pour suggérer aux

plus de 40 ans d'en prendre chaque jour, à titre préventif, ont expliqué, mardi, des scientifiques britanniques. Ces conclusions vont alimenter un débat déjà intense sur les mérites de l'aspirine qui accroît les risques d'hémorragie stomacale chez certains. L'aspirine protège surtout des cancers gastro-intestinaux, conclut cette étude, qui a porté sur 25 570 patients.

OSTEO

L'OSTHÉOPATHIE DU SPORT À SON DIPLÔME À BREST

Le diplôme universitaire « Ostéopathie du sport » de l'Université de Bretagne occidentale ouvrira ses portes en janvier 2011. Ce sera la première formation du genre dispensée dans une université. La première promotion sera parrainée par Tony Parker, joueur du championnat américain de basket. Il devrait être présent à Brest pour la remise des premiers diplômes.

Pourvu qu'on soit livresque

ON M'A DEMANDE DE VOUS CALMER

Par Stéphane Guillon, Editions Stock

Nous n'avons pas apprécié l'éviction de Stéphane Guillon de France Inter, de la manière que l'on connaît. Nous n'avons pas aimé davantage sa dernière publication. N'est pas Bedos qui veut.

Sans doute liés à une écriture journalistique de commande, les textes sont bâclés, et les vagues sourires que parfois ils peuvent susciter sont proches du ricanement. Espérons que ce désamour pour ce garçon bourré de talents sera passager.

UNE OMBRE, SANS DOUTE

Michel Quint, Folio

Très profonde réflexion d'un homme que les circonstances amènent à se pencher sur son passé familial pour le moins tortueux.

Une écriture dense sans fioritures donne à cette narration une grande puissance évocatrice et pousse à souhaiter découvrir les autres ouvrages de Michel Quint, séance tenante.

SANS UN MOT

Harlan Coben, pocket

Harlan Coben, prince incontesté du suspense n'est plus à présenter. Les amateurs d'émotions fortes, retrouveront dans cet ouvrage, tous les ingrédients pour réussir un thriller impitoyable, haletant de bout en bout.



LE PAVE, COLUCHE

Au Cherche Midi, Préface de Pierre Bénichou 19,50 €

En cette période de fêtes, ce serait boudier son plaisir que d'ignorer ce recueil de Coluche dans tous ses états. Souvent prémonitoires, ses pensées n'ont pas pris une ride.

Souvent mal perçu à ses débuts, la publication de ce pavé le réhabilitera, s'il en était besoin, aux yeux de ses détracteurs.

C'EST NOËL !!!

Donc, aujourd'hui pas de « coup de gueule » puisque : « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté... »

Je vais donc vous parler des fabricants de logiciels qui doivent nous aider à exercer notre métier (moyennant, bien sûr des espèces sonnantes et trébuchantes).

Savez vous qu'ils sont capable de vous envoyer un courriel avec virus pour saboter votre boîte aux lettres professionnelle ?

Celle dont l'adresse n'est connue que par la CPAM et eux même, puisque vous leur avez fait confiance.

Vous ne pouvez plus télétransmettre ni recevoir de retour NOEMIE !

De ce fait, vous êtes à leur merci, puisque vous êtes mort financièrement !

Mais, miracle, ils vous proposent une boîte aux lettres sécurisée (moyennant, bien sûr des espèces sonnantes et trébuchantes).

Qui a dit « vente forcée » ?



Yann AMAR

Pour entretenir et restaurer cet écosystème intestinal, les Laboratoires HERBOLISTIQUE vous proposent une solution INNOVANTE et ORIGINALE

« Herbolistique PERMEABILITE-ZEOLITE »

« PERMEABILITE-ZEOLITE » est une association optimisée :

- de probiotiques :

(Lactobacillus acidophilus, lactococcus lactis, bifidobacterium longum et brève, bifidum et brève.)

- de nutriments protecteurs :

• **La glutamine**, carburant des entérocytes maintenant leur intégrité, favorise leur renouvellement et leur réparation pour lutter contre la porosité intestinale et maintenir la fonction immunitaire des intestins.

La L méthionine en synergie avec la L glutamine.

• **La Zéolite**, composé minéral considéré comme anti-oxydant majeur, 12 fois plus puissante que la vitamine A, C et E. Piège les radicaux libres, absorbe les métaux lourds et les toxines.

Permet une meilleure adhésion et croissance des probiotiques.

Favorise un meilleur équilibre des différentes fonctions physiologiques.

Active les processus de régénération des tissus.

Stimule les défenses naturelles.

• **Le Curcuma**, anti-oxydant et protecteur de la muqueuse des intestins.

Riche en curcumine, elle inhibe la synthèse de certains médiateurs de l'inflammation et calme ainsi les parois digestives irritées.

« PERMEABILITÉ-ZÉOLITE »,

Réf. 149 boîte de 200 gélules. 39 euros port indus.

L'INTESTIN INTELLIGENT

Le « ventre » a une place très importante dans les préoccupations quotidiennes de santé. De nombreux symptômes pourtant fréquents ne sont pas pris au sérieux : ballonnements, lenteur digestive, constipation ou transit rapide, fatigue post-prandial, inadaptabilité au stress, faiblesse des défenses immunitaires. Le manque d'informations explique sans nul doute la banalisation de la plainte du « mal au ventre ».

L'intestin est la porte d'entrée des nutriments et des substances toxiques dans notre organisme et la frontière entre notre monde extérieur et notre monde interne. C'est le garant de notre système immunitaire en relation étroite avec le microbiote intestinal mais aussi avec un deuxième cerveau tourmenté par nos émotions. Son équilibre interfère avec l'ensemble de nos fonctions de manière directe ou indirecte : toute perturbation génère des désordres qui vont du simple déséquilibre aux pathologies chroniques ou même auto immunes. C'est le miroir des conditions de vie de l'homme : alimentation moderne, stress chronique, pollutions chimiques, électromagnétismes, psychiques. Les troubles sont d'abord fonctionnels et évoluent lentement vers le stade lésionnel voire dégénératif : épuisement digestif, détoxification hépatique dépassée, épuisement de la fonction exocrine et endocrine du pancréas, déséquilibre de la régulation acido basique du tube digestif, retentissement dans les zones environnantes : lombo sacrée, sphère

génito urinaire, dysfonctionnement de l'émonctoire pulmonaire et des voies ORL (catarrhes, sinusites, angines etc...), manifestations cutanées à titre de dermatoses, acidose tissulaire et par voie de conséquence : déminéralisation, fatigabilité accompagnée d'état dépressif etc...

L'expression du temps des rois « Comment allez-vous ? » c'est-à-dire « Comment allez-vous à la selle ? » prend ici toute son importance.

Le tractus digestif permet la transformation des aliments ingérés via des séries de dégradations dépendant étroitement des enzymes digestives, de la motricité du tube digestif mais aussi de la présence d'une population microbienne indispensable appelée aujourd'hui microbiote avec laquelle nous vivons « en symbiose ». Nous sommes aussi ce que sont nos bactéries. Cette flore intestinale est en étroite relation avec le système immunitaire, de sorte que sans les bactéries intestinales, nous serions colonisés par n'importe quelle bactérie pathogène, la dégradation alimentaire serait perturbée, le métabolisme du cholestérol altéré, les aliments cancérigènes non dégradés en produit inoffensifs, la synthèse des vitamines B et K différentes, la maturation des lymphocytes B et T présents au niveau de la muqueuse intestinale ralentie (importance du GALT) etc...

Pour assurer la défense de l'organisme, la muqueuse intestinale dispose du microbiote mais aussi de l'effet barrière généré normalement par l'épithélium du grêle : les cellules épithéliales disposent d'un carburant spécifique : la L glutamine apportée par l'alimentation mais dont la concentration au niveau intestinal **diminue lors de stress chronique**. Les entérocytes, cellules les plus nombreuses disposent pour assurer leur cohésion de jonctions très serrées : les tight junctions. Grâce à ce système, les nutriments de la lumière intestinale ou d'autres déchets alimentaires partiellement dégradés passent à travers les entérocytes et non entre les entérocytes. A la suite de microlésions ou d'inflammations successives, ces jonctions se desserrent, la muqueuse devient poreuse et laisse passer des molécules indésirables : ces derniers se retrouvent dans le sang et entraînent des réactions inflammatoires et immunitaires. La muqueuse ne joue plus son rôle de barrière :

C'est l'hyperperméabilité du grêle

L'intestin, siège des défenses naturelles est donc un écosystème extrêmement complexe auquel il s'agit d'être particulièrement attentif. Pour entretenir et restaurer ce système, la naturopathie propose des solutions :

- Réduire ou éradiquer les surcharges alimentaires, source de toxémie.
- Privilégier une alimentation la plus naturelle possible et adaptée à l'individu.
- Faire pratiquer des exercices physiques et respiratoires.
- Suggérer des techniques de gestion de stress en se souvenant que l'intestin contient plus de 100 millions de neurones.
- Corriger les désordres énergétiques, les lésions ostéopathiques.
- Apporter des solutions phytothérapeutiques et micronutritionnelles innovantes.

Souriez vous êtes kinés

SUGGESTION AUX CANDIDATS
A LA PRÉSIDENTIELLE

Dans notre parti politique, nous accomplissons ce que nous promettons.

*Seuls les imbéciles peuvent croire que
nous ne lutterons pas contre la corruption.*

*Parce que, il y a quelque chose de certain pour nous :
L'honnêteté et la transparence sont fondamentales pour atteindre nos idéaux.*

*Nous démontrons que c'est une grande stupidité de croire que
les mafias continueront à faire partie du gouvernement comme par le passé.*

*Nous assurons, sans l'ombre d'un doute, que
la justice sociale sera le but principal de notre mandat. Malgré cela, il y a encore des gens stupides qui s'imaginent que*

*l'on puisse continuer à gouverner
avec les ruses de la vieille politique.*

*Quand nous assumerons le pouvoir, nous ferons tout pour que
soit mis fin aux situations privilégiées et au trafic d'influences*

*nous ne permettrons d'aucune façon que
nos enfants meurent de faim*

*nous accomplirons nos desseins même si
les réserves économiques se vident complètement*

*nous exercerons le pouvoir jusqu'à ce que
vous aurez compris qu'à partir de maintenant*

Nous sommes avec x, la "nouvelle politique".



LIRE MAINTENANT DE BAS EN HAUT.. EN COMMENÇANT PAR LA DERNIÈRE LIGNE ET EN REMONTANT JUSQU' AU DÉBUT C'EST..... SURPRENANT !!!

La louarme à l'œil

par Alain Louarme

(Il ne faut surtout pas perdre le fil... car c'est très subtil !)

AVOIR et ETRE

Loin des vieux livres de grammaire,
Écoutez comment un beau soir,
Ma mère m'enseigne les mystères
Du verbe être et du verbe avoir.

Parmi mes meilleurs auxiliaires,
Il est deux verbes originaux.
Avoir et Être étaient deux frères
Que j'ai connus dès le berceau.

Bien qu'opposés de caractère,
On pouvait les croire jumeaux,
Tant leur histoire est singulière.
Mais ces deux frères étaient rivaux.

Ce qu'Avoir aurait voulu être
Être voulait toujours l'avoir.
À ne vouloir ni dieu ni maître,
Le verbe Être s'est fait avoir.

Son frère Avoir était en banque
Et faisait un grand numéro,
Alors qu'Être, toujours en manque.
Souffrait beaucoup dans son ego.

Pendant qu'Être apprenait à lire
Et faisait ses humanités,
De son côté sans rien lui dire
Avoir apprenait à compter.

Et il amassait des fortunes
En avoirs, en liquidités,
Pendant qu'Être, un peu dans la lune
S'était laissé déposséder.

Avoir était ostentatoire
Lorsqu'il se montrait généreux,
Être en revanche, et c'est notoire,
Est bien souvent présomptueux.

Avoir voyage en classe Affaires.
Il met tous ses titres à l'abri.
A Alors qu'Être est plus débonnaire,
Il ne gardera rien pour lui.

Sa richesse est tout intérieure,
Ce sont les choses de l'esprit.
Le verbe Être est tout en pudeur,
Et sa noblesse est à ce prix.

Un jour à force de chimères
Pour parvenir à un accord,
Entre verbes ça peut se faire,
Ils conjuguèrent leurs efforts.

Et pour ne pas perdre la face
Au milieu des mots rassemblés,
Ils se sont répartis les tâches
Pour enfin se réconcilier.

Le verbe Avoir a besoin d'Être
Parce qu'être, c'est exister.
Le verbe Être a besoin d'avoirs
Pour enrichir ses bons côtés.

Et de palabres interminables
En arguties alambiquées,
Nos deux frères inséparables
Ont pu être et avoir été.



La pierre à Briquet

par Claude Briquet

ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE

On dit que chaque jour nous devons manger une pomme pour le fer et une banane pour le potassium.

Une orange également, pour la vitamine C et une tasse de thé vert sans sucre pour prévenir le diabète.

Tous les jours nous devons boire deux litres d'eau (oui, et puis aller faire pipi, qui demande le double du temps que vous avez perdu pour les boire).

Tous les jours il faut boire un Actimel ou manger un yaourt pour avoir les « L.Cassei Defensis », dont personne ne sait ce que diable ils sont, mais il semble que si on n'avale pas au moins un million et demi de ces bacilles (?) chaque jour on commence à s'effiloche.

Chaque jour une aspirine, pour prévenir l'infarctus, et un verre de vin rouge, toujours contre l'infarctus. Et un autre de blanc, pour le système nerveux, et un verre de bière, pour je ne sais plus quoi. Si on les boit tous ensemble, ça peut donner une hémorragie cérébrale, mais ne vous en faites pas, parce que vous ne vous en rendrez même pas compte.

Tous les jours il faut manger des fibres. Beaucoup, beaucoup de fibres, jusqu'à ce que vous réussissiez à chier un pull.

Il faut prendre entre 4 et 6 repas tous les jours, légers sans oublier de mastiquer 100 fois chaque bouchée. En faisant les calculs, on perd 5 heures pour manger.

Ah, et après chaque repas il faut se brosser les dents, après l'actimel et les fibres, brosser les dents, après la pomme, les dents, après la banane, les dents. et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il vous reste 3 dents en bouche, sans oublier le fil dentaire, masser les gencives, le rinçage au plax.

Il faut dormir huit heures et travailler huit heures, plus le temps pour manger, 21. Il vous reste 3 heures, en admettant qu'il n'y a pas trop de trafic.

Selon les statistiques, nous regardons la télé 3 heures par jour. Déjà ce n'est pas possible parce que tous les jours on doit marcher au moins une demi-heure (attention : après 15 minutes, retournez en arrière, sinon la demi-heure devient une heure).

Il faut maintenir les amitiés parce qu'elles sont comme les plantes, il faut les arroser tous les jours. Aussi quand vous allez en vacances, je suppose. De plus, il faut se tenir informé et lire au moins deux journaux et quelques articles de revue, pour une lecture critique.

Ah ! il faut faire l'amour tous les jours, mais sans tomber dans la routine : il faut être innovateur, créatif, et renouveler la séduction.

Il faut aussi le temps de passer la serpillière, faire la vaisselle, laver les vêtements, et on ne parle pas du fait que vous avez un chien ou des ENFANTS ???

En bref, calculez le tout et ça vous fait 29 heures par jour.

La seule possibilité qui me vient en tête c'est de faire plusieurs choses à la fois : par exemple : vous vous douchez avec de l'eau froide et avec la bouche ouverte, comme ça vous buvez vos 2 litre d'eau par jour. Pendant que vous sortez de la douche avec la brosse à dents en bouche vous faites l'amour avec votre compagnon/e qui pendant ce temps regarde la télé et vous raconte ce qu'il voit pendant que vous passez la serpillière.

Il vous reste une main libre ? Appelez vos amis ! et vos parents, buvez le vin (après avoir appelé vos parents vous en aurez besoin). Le BioPuritas avec la pomme, vous pouvez la donner à votre compagnon/e pendant que vous mangez la banane avec l'Actimel. Et demain vous changez.

Mais s'il vous restent 2 minutes de libre, envoyez ce message à vos amis qu'il faut arroser comme une plante).

Maintenant je vous laisse, parce que entre le yaourt, la pomme, la bière, le premier litre d'eau et le troisième repas de fibres de la journée, déjà je ne sais plus où j'en suis. mais je dois aller d'urgence aux toilettes.

TEXTE VÉRIDIQUE D'UN GARS QUI NE VOULAIT PAS FAIRE L'ARMÉE !!!

Monsieur le Ministre de la Défense Nationale,

Permettez-moi de prendre la respectueuse liberté de vous exposer ce qui suit et de solliciter de votre bienveillance l'appui nécessaire pour obtenir une démobilisation rapide.

Je suis sursitaire, âgé de 24 ans, et je suis marié à une veuve de 44 ans, laquelle a une fille qui en a 25. Mon père a épousé cette fille.

A cette heure, mon père est donc devenu mon gendre, puisqu'il a épousé ma fille. De ce fait, ma belle-fille est devenue ma belle-mère, puisqu'elle est la femme de mon père.

Ma femme et moi avons eu en janvier dernier un fils. Cet enfant est donc devenu le frère de la femme de mon père, donc le beau-frère de mon père.

En conséquence, mon oncle, puisqu'il est le frère de ma belle-mère. Mon fils est donc mon oncle.

La femme de mon père a eu à Noël un garçon qui est à la fois mon frère puisqu'il est le fils de mon père, et mon petit-fils puisqu'il est le fils de la fille de ma femme. Je suis ainsi le frère de mon petit-fils, et comme le mari de la mère d'une personne est le père de celle-ci, il s'avère que je suis le père de ma femme, et le frère de mon fils. Je suis donc mon propre grand-père.

De ce fait, Monsieur le Ministre, ayez l'obligeance de bien vouloir me renvoyer dans mes foyers car la loi interdit que le père, le fils et le petit-fils soient mobilisés en même temps.

Dans la croyance de votre compréhension, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

... TROP FORT LE GARS ! ! ! ...

PS : Pour la petite histoire, il a été réformé pour « État psychique instable et préoccupant, troubles mentaux aggravés par un climat familial très perturbant ».

Nous remercions le Journal « Tout Prévoir » édité par le Groupe Pasteur Mutualité et plus particulièrement Madame Marina Kolesnikoff sa coordinatrice de rédaction, qui nous ont autorisé à reproduire cet article de Monsieur Franck Laureyens.

Educateur médico-sportif : nouvel acteur de santé

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) à une activité physique adaptée (APA) fait partie intégrante de la prise en charge globale des patients atteints de maladies chroniques et/ou de cancer. Cette nouvelle composante de l'éducation thérapeutique (début des années 2000) est animée principalement par des éducateurs médicosportifs (EMS). Ces nouveaux métiers sont nés à la fin des années 90 à l'initiative de trois diabétologues qui souhaitaient compléter leurs équipes d'ETP sur le volet de l'activité physique. Dix ans après, plus de 200 EMS interviennent dans le secteur sanitaire.

En 1999, trois diabétologues (Dr Mollet du réseau Gentiane de Dole, Dr Coliche du réseau REDIAB de Boulogne-sur-Mer, Dr Bresson du CH de Douai) ont saisi l'opportunité du dispositif «emploi-jeune» pour créer quatre postes d'éducateurs médico-sportifs. S'inspirant du métier de «kinésologue» au Canada, ces spécialistes ont souhaité apporter une compétence complémentaire et spécifique sur l'activité physique adaptée (APA) au sein de leur équipe et programme d'ETP.

POURQUOI « ÉDUCATEUR MÉDICO-SPORTIF » ?

Le nom choisi par les trois «pères fondateurs» pour ce nouveau métier a été éducateur médico-sportif. Éducateur comme Éducateur en ETP, médico pour la prise en charge de certaines pathologies chroniques, et enfin sportif pour la spécificité de l'ETP dispensée. Pour répondre à cette définition du métier, les EMS sont titulaires d'un MASTER en APA et ont deux formations complémentaires nécessaires : une formation à l'ETP de niveau I (OMS) et une formation à la médecine de ville et/ou hospitalière de six mois sur les pathologies cibles.

MISSIONS ET LIEUX DE PRATIQUE DE L'EMS

L'EMS a pour mission principale «la prise en charge éducative en activité physique de personnes, visant le maintien ou l'amélioration de leur état de santé et de leur qualité de vie». Il fait partie d'une équipe pluridisciplinaire formée à l'ETP.

Ses différents champs d'intervention peuvent être :

- l'évaluation de l'activité physique d'une personne
- la relation d'aide «counseling» en APA
- la gestion et l'animation des programmes d'éducation à l'APA
- l'évaluation et la recherche en éducation à l'APA.

Les EMS prennent en charge des personnes atteintes de différentes pathologies, comme le surpoids, l'obésité, le

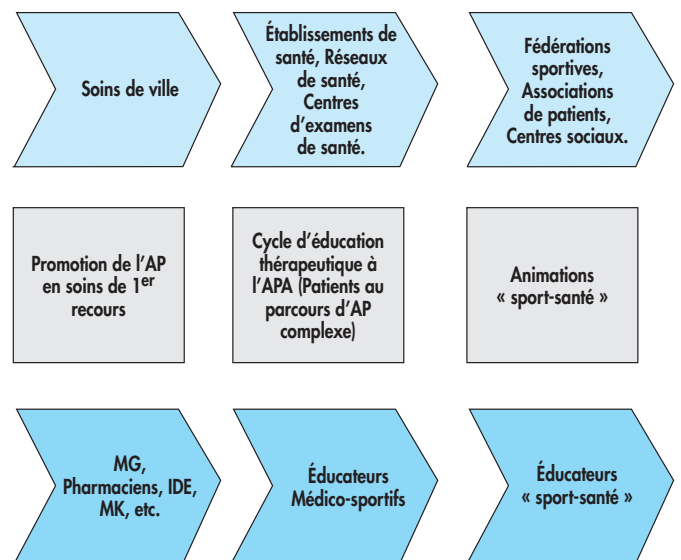


FIG. 1 : PLACE DE L'EMS DANS LE PARCOURS D'ÉDUCATION À L'APA.

diabète, l'hypertension artérielle, l'asthme, la BPCO, les maladies cardiovasculaires, les maladies liées au vieillissement et toutes formes de handicap. Les EMS exercent principalement en établissements de santé, réseaux de santé, centres d'examen de santé et de médecine du sport.

2005 : CRÉATION DE L'ASSOCIATION DES ÉDUCATEURS MÉDICO-SPORTIFS (ADEMS)

Comme tous les nouveaux métiers créés, celui d'EMS a connu des difficultés de reconnaissance administrative et financière, de positionnement professionnel. C'est pour cela qu'en 2005, les premiers EMS se sont réunis pour constituer une association, l'ADEMS, ayant pour objectifs la reconnaissance du métier d'EMS, l'harmonisation des pratiques éducatives en APA et la fédération des EMS sur le territoire national.

Le doigt de savoir (suite)

PLACE DE L'INTERVENTION ÉDUCATIVE DE L'EMS DANS LE PARCOURS DE SOINS

Les EMS mettent en place la conception et l'animation du cycle éducatif à l'APA. Ce cycle spécifique de «2er recours» s'intègre dans la prise en charge éducative globale du patient et sera à durée déterminée.

- Les professionnels de santé de 1er recours développent la promotion de l'APA au sein de leur pratique de ville, mènent des évaluations (niveau d'activité physique et de sédentarité, etc.) et orientent leurs patients vers les ressources les plus adaptées.

- Le cycle d'éducation à l'APA encadré par l'EMS fait partie des ressources disponibles pour les professionnels sur leurs territoires et espaces de proximité pour leurs patients les plus complexes à la remise à l'activité physique.

- À l'issue du cycle d'éducation à l'APA, les EMS coordonnent la sortie du cycle avec les structures relais «sport-santé» afin de mettre en place les meilleures conditions possibles de pérennisation de l'activité physique pour le patient (figure 1).

EXEMPLE D'UN CYCLE ÉDUCATIF À L'APA

Un cycle éducatif en APA encadré par un EMS comprend plusieurs phases :

- l'évaluation de l'AP de la personne en pré-post cycle : niveau d'activité physique et de sédentarité, stade de motivation, condition physique, etc.

- une relation d'aide «counselling» en AP (entretien motivationnel lié à L'AP)

- un cycle de 14 séances, pratiques et théoriques, d'éducation à l'APA (remise à l'activité physique

- la coordination du relais post-cycle avec les structures «sport-santé» de proximité (figure 2).

DIX ANS APRÈS, OÙ EN EST-ON ?

En 2010, l'ADEMS dénombre environ 200 EMS en France, intervenant dans le champ de l'éducation thérapeutique à l'APA.

Différentes reconnaissances sont venues renforcer le positionnement du métier d'EMS.

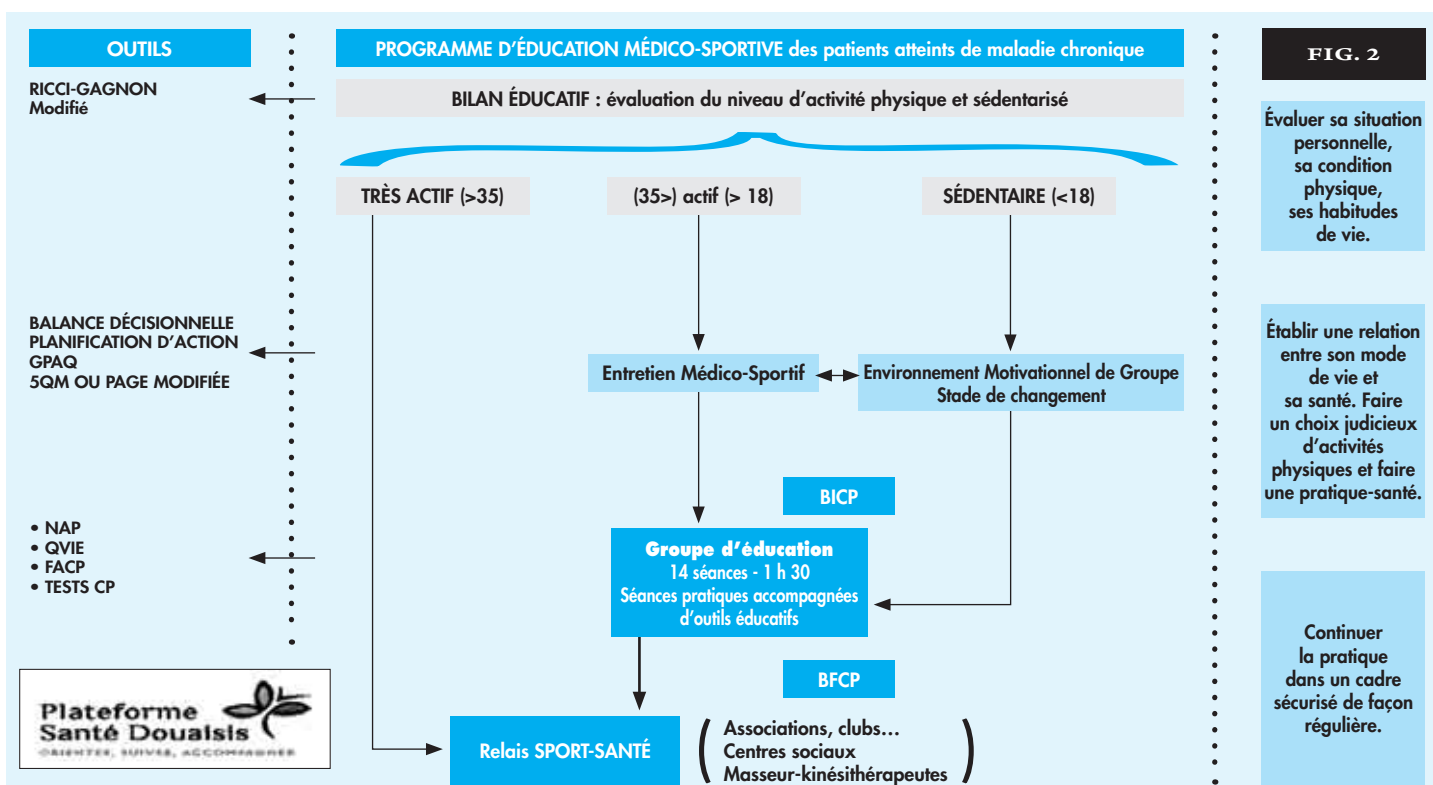
- Juillet 2007 : reconnaissance du métier dans l'ALD 8 « Diabète 2 »

- 2008 : positionnement professionnel des EMS dans le Plan national de prévention par l'activité physique ou sportive (PNAPS)

- Septembre 2010: reconnaissance de l'EMS en tant que professionnel autorisé à intervenir en ETP, suite à la parution des « décrets du 2 août 2010 » sur l'ETP.

Malgré ces avancées significatives, le statut d'EMS reste souvent précaire (absence de grille de salaire adaptée) et insuffisamment connu des institutions, et des professionnels de santé.

Le déploiement du nouveau PNNS 3 (comportant l'activité physique comme priorité) permettra certainement l'installation de ce métier comme nouvel acteur de santé. M Franck Laureys



*Blocage des tarifs, hausse des charges nous amènent une fois encore à une érosion des revenus.
Voici les chiffres produits par notre A.G.A.P.S. sur une base représentative de 18.000 adhérents :*

ÉVOLUTION DES RECETTES, DES CHARGES ET DU BÉNÉFICE ENTRE 2008 ET 2009

	RECETTES		CHARGES TOTALES		BÉNÉFICE		Tendances
	Moyenne 2009	Évolution 08/09	% 2009	Évolution 08/09	Moyenne 2009	Évolution 08/09	
MÉDECINS							
Anesthésistes	295.248 €	+ 0,4 %	38,5 %	- 4,4 %	183.469 €	+ 0,4 %	➡
Biologistes	644.047 €	- 2,2 %	72,8 %	-0,9 %	160.701 €	- 1,3 %	⬇
Radiologues	370.779 €	-0,3 %	56,9 %	- 2,7 %	143.161 €	+ 4,4 %	➡
Chirurgiens	255.513 €	- 1,7 %	49,6 %	+ 2,5 %	126.867 €	- 6,0 %	⬇
Ophthalmologistes	246.004 €	+ 0,8 %	49,8 %	+ 1,8 %	117.408 €	- 0,7 %	⬇
Stomatologues	283.000 €	- 2,5 %	59,1 %	- 0,6 %	106.067 €	- 8,0 %	⬇
Obstétriciens	198.329 €	-0,8 %	52,8 %	+ 3,3 %	93.359 €	- 4,3 %	⬇
Cardiologues	199.029 €	+ 2,4 %	50,6 %	+ 4,7 %	93.244 €	+ 0,6 %	➡
Gastro-entérologues	194.387 €	+ 2,5 %	51,7 %	+ 6,0 %	87.504 €	+ 2,0 %	➡
ORL	185.997 €	+ 4,8 %	52,8 %	+ 7,4 %	84.790 €	+ 1,5 %	➡
Généralistes	142.826 €	+ 1,0 %	44,4 %	+ 3,4 %	75.156 €	- 1,4 %	⬇
Pédiatres	144.498 €	+ 1,6 %	46,1 %	+ 2,8 %	74.835 €	+ 1,0 %	➡
Rhumatologues	164.050 €	- 1,3 %	51,1 %	+ 4,7 %	74.174 €	- 5,8 %	⬇
Dermatologues	170.083 €	+ 0,2 %	53,9 %	+ 3,1 %	74.044 €	- 2,0 %	⬇
Psychiatres	114.378 €	- 0,3 %	44,4 %	+ 1,1 %	61.414 €	- 1,9 %	⬇
Gynécologues	138.573 €	- 3,0 %	54,5 %	- 2,8 %	59.902 €	- 2,1 %	⬇
Endocrinologues	106.679 €	+ 2,9 %	51,8 %	+ 3,7 %	48.240 €	+ 0,3 %	➡
CHIRURGIENS DENTISTES							
Orthodontistes	337.150 €	- 2,0 %	60,2 %	+ 2,2 %	130.408 €	- 7,7 %	⬇
Chirurgiens dentistes	249.451 €	+ 1,1 %	62,3 %	+ 4,4 %	90.186 €	- 4,4 %	⬇
Collaborateurs dentistes	169.398 €	0,0 %	70,4 %	+ 2,9 %	49.334 €	- 4,8 %	⬇
ORTHOPTISTES, KINÉSITHÉRAPEUTES, ORTHOPHONISTES, SAGES-FEMMES							
Kinésithérapeutes	83.293 €	- 0,3 %	47,8 %	+ 2,6 %	41.815 €	- 3,0 %	⬇
Sages-femmes	62.852 €	- 7,3 %	46,4 %	+ 15,6 %	32.723 €	- 21,1 %	⬇
Orthophonistes	56.095 €	- 1,0 %	51,2 %	+ 11,1 %	26.349 €	- 10,7 %	⬇
Orthoptistes	49.388 €	+ 3,9 %	50,6 %	+ 3,9 %	23.795 €	+ 4,1 %	➡

Action syndicale (suite)

MOYENNE DE BÉNÉFICE 2009 SELON LE SEXE, LE MODE D'EXERCICE, LE LIEU D'EXERCICE

	SEXE			MODE D'EXERCICE			LIEU D'EXERCICE		
	Hommes	Femmes	Écart	Individuel	SCM/CPF*	Écart	Paris RP	Province	Écart
MÉDECINS									
Anesthésistes	194.752 €	136.082 €	- 30,1 %	174.058 €	212.545 €	+ 22,1 %	209.909 €	153.062 €	- 27,1 %
Biologistes	210.662 €	103.602 €	- 50,8 %	141.000 €	259.205 €	+ 83,8 %	157.780 €	164.520 €	+ 4,3 %
Radiologues	159.077 €	84.573 €	- 46,8 %	115.811 €	186.941 €	+ 61,4 %	118.131 €	172.119 €	+ 45,7 %
Chirurgiens	129.374 €	85.219 €	- 34,1 %	114.872 €	173.668 €	+ 51,2 %	137.604 €	110.721 €	- 19,5 %
Ophtalmologistes	148.405 €	81.418 €	- 45,1 %	102.949 €	130.396 €	+ 26,7 %	107.507 €	132.306 €	+ 23,1 %
Stomatologues	108.649 €	92.137 €	- 15,2 %	103.566 €	111.108 €	- 7,3 %	109.047 €	101.631 €	- 6,8 %
Cardiologues	94.667 €	86.517 €	- 8,6 %	81.119 €	105.016 €	+ 29,5 %	93.637 €	92.654 €	- 1,0 %
Obstétriciens	106.907 €	70.601 €	- 34,0 %	78.926 €	113.219 €	- 43,4 %	105.728 €	75.363 €	- 28,7 %
Gastro-entérologues	92.862 €	65.138 €	- 29,9 %	76.460 €	95.436 €	- 24,8 %	90.354 €	82.587 €	- 8,6 %
ORL	87.885 €	58.653 €	- 33,3 %	78.900 €	89.202 €	+ 13,1 %	81.162 €	92.364 €	+ 13,8 %
Rhumatologues	84.159 €	52.084 €	- 38,1 %	66.960 €	80.652 €	+ 20,4 %	72.503 €	75.602 €	+ 4,3 %
Généralistes	81.327 €	55.305 €	- 32,0 %	74.268 €	76.212 €	+ 2,6 %	70.118 €	78.225 €	+ 11,6 %
Dermatologues	91.457 €	61.329 €	- 32,9 %	67.331 €	78.536 €	+ 16,6 %	70.033 €	79.216 €	+ 13,1 %
Pédiatres	89.366 €	62.887 €	- 29,6 %	75.333 €	74.378 €	- 1,3 %	74.204 €	76.010 €	+ 2,4 %
Gynécologues	84.629 €	55.512 €	- 34,4 %	55.622 €	91.859 €	+ 11,2 %	60.125 €	55.676 €	- 7,4 %
Psychiatres	70.875 €	44.377 €	- 37,4 %	59.553 €	66.084 €	+ 11,0 %	59.241 €	65.735 €	+ 11,0 %
Endocrinologues	65.559 €	38.857 €	- 40,7 %	50.783 €	45.273 €	- 10,9 %	52.607 €	42.290 €	- 19,6 %
CHIRURGIENS DENTISTES									
Chirurgiens dentistes	100.652 €	68.586 €	- 31,9 %	86.217 €	97.431 €	+ 13,0 %	90.560 €	89.403 €	- 1,3 %
Collaborateurs	65.410 €	39.294 €	- 39,9 %	49.334 €			48.013 €	54.028 €	+ 12,5 %
Orthodontistes	145.653 €	122.160 €	- 16,1 %	131.589 €	128.558 €	- 2,3 %	124.164 €	149.861 €	+ 20,7 %
ORTHOPTISTES, KINÉSITHÉRAPEUTES, ORTHOPHONISTES, SAGES-FEMMES									
Orthoptistes	31.022 €	23.002 €	- 25,9 %	24.075 €	22.684 €	- 5,8 %	22.923 €	24.764 €	+ 8,0 %
Kinésithérapeutes	46.100 €	33.345 €	- 27,7 %	41.718 €	41.768 €	+ 0,1 %	42.321 €	41.141 €	- 2,8 %
Orthophonistes	46.594 €	25.727 €	- 44,8 %	25.624 €	27.557 €	+ 7,5 %	25.106 €	27.885 €	+ 11,1 %
Sages-femmes	42.224 €	32.253 €	- 23,6 %	34.768 €	24.997 €	- 28,1 %	36.680 €	23.700 €	- 35,7 %

Une pépite dans la Loi HPST ?

La Loi HPST promulguée le 21.07.2009, est une Loi complexe dont la lecture exige beaucoup de temps et d'attention. Souhaitée par uns, redoutée par d'autres, elle permet de réformer en profondeur l'organisation sanitaire. Elle assure et garantit pour l'avenir l'accès à des soins de qualité pour tout le territoire, et permet ainsi de mieux répondre aux besoins de santé de la population. Les nouvelles dispositions « doivent faciliter la vie des patients dont les parcours de soins manquent cruellement de cohérence, mais aussi celle des professionnels de santé souvent démunis ».

Cette Loi dite : « texte de tous les records » selon le rapport fait au nom de la Commission mixte paritaire par Mrs Rolland et Milon, la Loi HPST a été adoptée après un long processus législatif. L'importance de l'enjeu a nécessité des débats particulièrement longs, les amendements déposés ont été très nombreux. Le contenu du texte d'origine a été particulièrement enrichi par les Parlementaires lors de débats souvent agités. Le texte publié au journal officiel compte 135 Articles, alors qu'initialement il en comptait 33. Certains n'ont pas hésité à dénoncer une véritable dénaturation du texte initial.

En fait, les principaux points de divergence entre l'Assemblée Nationale et le Sénat furent :

- La gouvernance des hôpitaux,
- La lutte contre l'alcoolisme,
- La prévention de l'obésité,
- La compétence des A.R.S. (agences régionales de santé)

Les tensions furent vives entre les Parlementaires des 2 Assemblées. Le recours par le Gouvernement à la procédure d'urgence, a soulevé la colère de nombreux Députés. Madame Marisol Touraine a exprimé vivement la colère que lui inspire la procédure d'examen du projet de Loi. Monsieur Le Guen a critiqué l'influence du Gouvernement sur les travaux des Assemblées, citant plus particulièrement l'introduction de dispositions relatives aux CHU devant le Sénat, suite au dépôt d'un rapport parlementaire sur cette question.

Enfin, retenons que la Loi HPST s'articule autour de 4 titres :

Titre I :

Modernisation des Etablissements de santé.

Titre II :

Accès de tous à des soins de qualité.

Titre III :

Prévention et santé publique.

Titre IV :

Organisation territoriale du système de santé.

Le Titre II a retenu toute notre attention. Le chapitre « coopération entre les professionnels de santé » ouvre certaines perspectives dont notre profession pourrait tirer profit.

Voici les articles concernés :

Art - L - 4011-1 (coopération entre professionnels de santé)

Les professionnels de santé peuvent s'engager, à leur initiative, dans une démarche de coopération ayant pour objet d'opérer entre eux des transferts d'activités ou d'actes de soins ou de réorganiser leurs modes

d'intervention auprès du patient. Ils interviennent dans les limites de leurs connaissances et de leur expérience ainsi que dans le cadre des protocoles définis aux Articles L. 4011-2 et L. 4011-3. Le patient est informé par les professionnels de santé, de cet engagement dans un protocole impliquant d'autres professionnels de santé dans une démarche de coopération interdisciplinaire impliquant des transferts d'activités ou d'actes de soins ou de réorganisation de leurs modes d'intervention auprès de lui.

Art-L-4011-2

Les professionnels de santé soumettent à l'Agence Régionale de santé des protocoles de coopération. L'agence vérifie que les protocoles répondent à un besoin de santé constaté au niveau régional, puis les soumettent à Haute Autorité de santé. Ces protocoles précisent l'objet et la nature de la coopération, notamment les disciplines ou les pathologies, le lieu et le champs d'intervention des professionnels de santé concernés. Le Directeur général de l'agence régionale de santé autorise la mise en oeuvre de ces protocoles par Arrêté pris après avis conforme de la Haute Autorité de santé.

La Haute Autorité de santé peut étendre un protocole de coopération à tout le territoire National. Dans ce cas, le directeur général de l'agence régionale de santé autorise la mise en oeuvre de ces protocoles par Arrêté. Il informe la Haute Autorité de santé de sa décision. Les protocoles de coopération étendus sont intégrés à la formation initiale ou au développement professionnel continu des professionnels de santé selon des modalités définies par voie réglementaire.

Art-4011-3

Les professionnels de santé qui s'engagent mutuellement à appliquer ces protocoles sont tenus de faire enregistrer, sans frais, leur demande d'adhésion auprès de l'agence régionale de santé.

L'agence vérifie, dans des conditions fixées par Arrêté du Ministre chargé de la santé, que la volonté de l'ensemble des parties prenantes de coopérer est avérée, que le demandeur dispose d'une garantie assurantielle portant sur le champ défini par le protocole et qu'il a fourni la preuve de son expérience dans le domaine considéré et de sa formation.

L'enregistrement de la demande vaut autorisation.

Les professionnels s'engagent à procéder, pendant une durée de 12 mois, au suivi de la mise en oeuvre du protocole selon des modalités fixées par Arrêté du Ministre chargé de la santé et à transmettre les informations relatives à ce suivi à l'agence régionale de santé et à la Haute Autorité de santé.

L'agence régionale de santé peut décider de mettre fin à l'application d'un protocole pour des motifs et selon des modalités définies par Arrêté. Elle en informe les professionnels de santé concernés et la Haute Autorité de santé.

La collaboration entre professionnels de santé est nécessaire afin de répondre dans les meilleures conditions, aux besoins de santé exprimés par la population, et ainsi améliorer l'accès à des soins de qualité.

La Loi HPST organise la mise en oeuvre qui souhaite adapter la répartition des compétences entre professionnels de santé, en garantissant un niveau de qualité et de sécurité élevé.

Libre opinion (suite)

Les 3 Articles de Loi cités plus haut définissent des dispositions contribuant à pallier aux difficultés liées à la démographie médicale, tout en améliorant le parcours de soins des patients et en renforçant l'attractivité des professions de santé.

Différentes expériences ont déjà été mises en oeuvre pour atteindre à ces objectifs :

Exemple : Autoriser les infirmières à réaliser le vaccin anti-grippal, les opticiens-lunetiers à délivrer sous certaines conditions des lunettes (leurs compétences ont été étendues avec la possibilité d'adapter, dans le cadre d'un renouvellement, les prescriptions initiales de verres correcteurs lorsqu'elles datent au plus de 3 ans. Sauf opposition du médecin prescripteur initial.), ou encore les sages-femmes ou les pharmaciens à réaliser certaines prescriptions. L'Article 131 de la Loi du 09.08.2004 avait déjà introduit le fondement textuel de ces coopérations expérimentales. La Loi HPST l'abroge. Le législateur a ainsi affirmé l'expression de principe de la coopération des professionnels de santé.

Ce principe déroge à un certain nombre de dispositions du Code de la santé publique. Notre système de santé repose depuis toujours sur une répartition précise des tâches entre les différents professionnels de santé qui s'articule autour du principe de monopole médical. Ainsi les actes que les auxiliaires médicaux sont habilités à accomplir sont considérés comme des dérogations au monopole cité ci-dessus, et les actes que les paramédicaux sont autorisés à réaliser sont limitativement énumérés, ne laissant ainsi aucune marge de manoeuvre à ces acteurs de santé afin de développer une quelconque coopération. La Loi HPST autorise désormais les professionnels de santé à déroger à la liste d'actes qu'ils sont habilités à accomplir et qui pouvait servir de référentiel à une éventuelle caractérisation du délit d'exercice illégal. Elle importe ainsi plus d'harmonie à l'exercice des soins.

Dorénavant les professionnels « peuvent s'engager, à leur initiative, dans une démarche de coopération ayant pour objet d'opérer entre eux des transferts d'activités ou d'actes de soins ou de réorganiser leur mode d'intervention auprès d'un patient » (texte cité plus haut Art. L. 4011-1). Le législateur plutôt que de redéfinir au cas par cas les compétences de chaque professionnel de santé et pour permettre une action de plus grande envergure, autorise aux termes de l'Article 4011-2 les acteurs de santé à soumettre à l'agence régionale de santé des protocoles de coopération. Ces protocoles « doivent préciser l'objet et la nature de la coopération, en particulier les disciplines, les pathologies, le lieu et le champ d'intervention des professionnels concernés.

La Commission des Affaires Sociales devant le Sénat a ajouté une précision relative à l'information du patient sur l'existence d'un tel protocole. L'encadrement de ces protocoles a été confié à l'ARS (agence régionale de santé). Le législateur favorise ainsi la territorialisation de l'organisation des soins. Il en va de même pour l'organisation des soins. L'organisation de la coopération à l'échelon régional permet de mieux s'adapter aux besoins spécifiques de chaque région. L'identification des besoins ne pèsera pas sur les professionnels c'est la réponse par contre, qui reposera sur eux. Des que FARS a vérifié que ces protocoles répondent bien à un besoin de santé constaté au niveau régional, les acteurs de soins doivent les soumettre à la Haute Autorité de santé. Cette procédure permet de ne retenir que les coopérations les plus opérationnelles amenant une utilité immédiate, et pouvant ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité des soins.

Le dispositif qui se met ainsi en place, a une vision nationale assurée par la Haute Autorité de santé qui est compétente puisqu'elle a été l'instance qui « a suivi depuis l'origine la mise en oeuvre des pratiques innovantes reposant sur le transfert de compétences.

A ce titre, elle est susceptible de déterminer quels transferts ont un intérêt en terme de soins, et lesquels sont au contraire porteurs d'un risque de moindre prise en charge thérapeutique du patient » (rapport Milon).

La Loi prévoit que « les professionnels de santé qui s'engagent mutuellement à appliquer ces protocoles sont tenus de faire enregistrer sans frais, leur demande d'adhésion auprès de l'agence régionale de santé » (texte cité plus haut Art. L. 4011-3). Afin de procéder à cet enregistrement, l'agence régionale de santé doit s'assurer « que la volonté de l'ensemble des parties prenantes de coopérer est avérée, que le demandeur dispose d'une garantie assurantielle sur le champ défini par le protocole, et qu'il a fourni la preuve de son expérience dans le domaine considéré et de sa formation » (texte cité plus haut L. 4011-3).

L'enregistrement de la demande vaut autorisation. Cette procédure d'enregistrement vise à garantir la traçabilité des protocoles de coopération, dans une optique de sécurité.

La Haute Autorité de santé est habilitée à étendre un protocole régional avéré efficace localement au territoire National. « Dans ce cas, le directeur général de l'Agence Régionale de santé autorise la mise en oeuvre de ces protocoles par Arrêté. Il informe la Haute Autorité de santé de sa décision » (texte cité plus haut L. 4011-2).

Ces protocoles seront intégrés à la formation initiale ou au développement professionnel continu des professionnels concernés. Un amendement devant l'Assemblée Nationale a introduit un suivi du protocole pendant une année à compter de sa mise en oeuvre, selon les modalités fixées par Arrêté du Ministre chargé de la santé. La transmission de ces informations à l'ARS et à l'HAS est prévue. Elles disposeront de tous les outils permettant d'évaluer l'efficacité du protocole et son opportunité.

Ces coopérations professionnelles se trouvent également mises en valeur dans d'autres sphères. Ainsi le rapport de Mme Elisabeth Hubert sur la médecine de proximité, ne manque pas d'insister sur la nécessité absolue de conforter rapidement les coopérations professionnelles qui « doivent tirer vers le haut tout le monde ». On constate que les médecins sous-emploient leurs compétences ; il en est de même pour les infirmières qui multiplient les soins d'hygiène. Mme Hubert plaide pour l'exercice regroupé et remarque que les « maisons de santé pluridisciplinaires ne sont dans bien des cas que la juxtaposition des uns et des autres Une évolution très sensible des comportements, des modes d'exercices est en route.

Les M.K. ne doivent pas rater le coche...

Lors d'un récent déjeuner à l'Elysée (l'anecdote est citée par le quotidien du médecin) Le Président s'est demandé : « pourquoi les professionnels de santé expriment un malaise alors qu'ils ont un métier fantastique, des revenus confortables, et qu'ils sont adulés par leurs patients ».

De la façon dont cela est dit, nous devons avoir un moral de fer jusqu'en 2050, pour le moins.

Qu'est ce qu'une Association Agréée ?

Les Associations Agréées ont été créées à l'initiative soit d'experts-comptables, soit d'organisations professionnelles. Elles ont pour but de :

- Vous **aider** à mieux cerner vos revenus, par une meilleure tenue de votre comptabilité.
- Vous **informer**, afin de vous permettre de satisfaire à vos obligations administratives et fiscales.
- **Surveiller** la forme, la cohérence et la concordance de vos déclarations professionnelles et documents comptables.
- Vous **alertez** sur vos difficultés économiques et financières.

Bénéficiez d'avantages fiscaux...

...ne restez pas seul face à vos obligations fiscales et comptables...

...adhérez à l'AGAPS

NON ADHERENT d'une Association Agréée : MAJORATION DE 25 % du bénéfice libéral

ADHERENT d'une Association Agréée : PAS DE MAJORATION DE 25 % du bénéfice libéral

En outre, si vos recettes annuelles sont < 27.000 €, votre cotisation AGAPS peut vous être "restituée" sous forme d'une réduction d'impôt.

Calculez votre avantage fiscal à adhérer sur notre site : www.agaps.com

Quelles sont les spécificités de l'AGAPS ?

Créée pour les professionnels de santé, par des membres de la profession, L'AGAPS offre des prestations spécifiques, notamment en matière d'information et de suivi, **qui vont au-delà du rôle dévolu par l'Administration**.

Chaque profession est représentée au sein des organes de direction par un membre de sa profession. En tant que praticiens, leur expérience des problèmes rencontrés au quotidien **permet d'adapter l'approche comptable et fiscale à vos conditions d'exercice**.

Notre Association, dirigée par des professionnels de santé ne regroupe que des professionnels.

L'importance et l'homogénéité professionnelle des praticiens qui font confiance à l'AGAPS nous permettent d'agir avec efficacité et pertinence.

L'AGAPS A CHOISI DE DEVELOPPER DES PRATIQUES ORIGINALES ET COMPLEMENTAIRES

En matière de prévention des erreurs fiscales

- Vous êtes **notre interlocuteur privilégié**, que vous soyez assisté ou non d'un conseil, dans l'établissement de vos déclarations. L'AGAPS a choisi de **ne pas tenir la comptabilité de ses adhérents** ; chaque adhérent reste ainsi libre de s'organiser comme il le souhaite et de recourir, éventuellement, aux services d'une profession spécialisée.
- L'AGAPS a élaboré des **outils spécifiques** pour ses adhérents : **registres comptables, documentations, bulletins**, etc... adaptés à chaque profession.
- Pour toute **question** comptable ou fiscale, vous pouvez nous contacter :
 - par **téléphone**, tous les jours de la semaine, de 9 h à 18 h, sans interruption, et le week-end en période fiscale,
 - par **courrier ou mail**,
 - en sollicitant un **entretien individuel**, à notre siège à Paris ou dans votre région, lors de nos déplacements. Nous nous déplaçons régulièrement dans toute la France et nous vous tenons informés personnellement.
- Afin d'effectuer l'examen de cohérence et de vraisemblance **un dossier personnalisé** vous est adressé.

Il est **spécifique** à votre profession et **reprend votre situation personnelle**.

- Si, à l'issu de cet examen, il apparaît que certaines **anomalies** ne peuvent être résolues par courrier, nous vous proposons **un entretien dans une commune, proche de votre lieu d'exercice**, que vous aurez préalablement sélectionnée. Cette pratique originale, développée par l'AGAPS, est l'occasion d'examiner ensemble vos documents comptables et fiscaux et de répondre à toutes les questions fiscales.

En matière d'information comptable et fiscale

- Dès votre adhésion, vous recevez une **documentation fiscale** spécifique à votre profession ; des **simulations** vous permettent de commencer aisément votre comptabilité. Cette documentation est régulièrement mise à jour sur Internet, aisément consultable sur cédérom grâce aux liens hypertexte.
- Nos **bulletins de liaison** vous informent régulièrement et rapidement de l'actualité fiscale.
- Des **alertes e-mail** vous signalent nos publications et nous permettent de vous informer, sans délai, des dispositions urgentes.
- Sur notre **site Internet**, dans l'espace réservé à nos adhérents, retrouvez notre documentation fiscale et l'ensemble des informations que nous avons diffusé. Consultez nos **Flash info** (l'actualité en bref), **informations pratiques, aides** au calcul, et téléchargez toutes les déclarations et modèles d'états que vous pouvez être amenés à souscrire dans le cadre de votre activité libérale.
- Nous vous invitons à nous rencontrer, tout particulièrement la première année d'adhésion, soit pour un entretien personnalisé pour examiner vos données comptables et fiscales, soit lors de l'une de nos **réunions** d'information. Vous pouvez solliciter un **rendez-vous** dans nos locaux, à **Paris**, à tout moment, ou, si vous exercez en **Région**, lors de notre déplacement dans la ville que vous aurez préalablement sélectionnée.

En matière de prévention des difficultés économiques et financières

Vous recevez, chaque année, **des statistiques commentées**, relatives à votre profession ou votre spécialité. Elles vous permettent de comparer votre situation à un "profil type" et sont accompagnées d'une **analyse personnalisée**.

Si besoin, nous vous alertons, lorsque votre comptabilité révèle des éléments pouvant être à l'origine de difficultés économiques et financières. Nous vous proposerons, alors, de procéder à une étude approfondie de votre situation financière, patrimoniale et économique.

En matière de Télétransmission des Données Fiscales et Comptables (TDFC)

La transmission par voie électronique de votre déclaration professionnelle au service des impôts et auprès de notre organisme (procédure TDFC) n'est, à ce jour, accessible, en pratique, qu'aux cabinets d'expertise-comptable.

Nous avons élaboré des solutions qui permettront, à tous nos adhérents, d'utiliser cette procédure, dès la prochaine période fiscale **que vous soyez informatisés ou non**, que **vous soyez assistés d'un expert-comptable ou non**.

TOUTES NOS PRESTATIONS SONT INCLUSES DANS NOTRE COTISATION
SI VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER DE NOS 30 ANS D'EXPERIENCE ET REJOINDRE NOS 20.000 ADHÉRENTS,

CONTACTEZ-NOUS :

- Par courrier : 3 rue Kepler - 75781 Paris cedex 16
- Par téléphone : 01.53.67.01.01
- Par télécopie : 01.53.67.01.02
- Par internet : www.agaps.com
- Par mail : contact@agaps.com

Nous pouvons également vous recevoir en rendez-vous, à notre siège à Paris ou en Région, lors de nos déplacements.

Association de gestion Agréée des Professions de Santé

3 rue kepler - 75781 Paris Cedex 16 - Tél : 01.53.67.01.01-Fax : 01.53.67.01.02
www.agaps.com - contact@agaps.com



Notre groupe

Premier acteur mutualiste des professionnels de santé, Groupe Pasteur Mutualité propose une gamme de garanties complètes et performantes en santé, prévoyance, responsabilité civile professionnelle, multirisques habitation et automobile, assurance autonomie et assurance vie.

Groupe Pasteur Mutualité en bref :

- Un groupe administré par des professionnels de santé, qui fédère près de 100 organismes mutualistes.
- 250 salariés dont 90 conseillers répartis sur toute la France
- 160 000 personnes protégés
- Une solidité financière reconnue.
- Un acteur impliqué et engagé du monde de la santé

Pour plus de renseignements

communication@gpm.fr ou consultez notre site internet www.gpm.fr

Vos petites annonces gratuites dans «Le courrier des adhérents»
le sont également sur notre site internet : <http://www.SNKG.net>

IMPORTANT

Maître Martine DUBUS assure des permanences juridiques et fiscales à Paris.
Pour prendre rendez-vous, contacter Philippe BOISSON au 01 47 84 76 26

Le Syndicat National des Kinésithérapeutes de Groupe

Barème des cotisations 2011

Sympathisants (non kinésithérapeutes).....	110 €	Groupe de quatre.....	470 €
Adhérents exerçant seul ou isolé dans un groupe.....	145 €	Groupe de cinq.....	547 €
Groupe de deux.....	275 €	Groupe de six.....	617 €
Groupe de trois.....	380 €		

Bulletin d'adhésion

Nous, soussigné(e)s (nom(s), prénom(s))

Adresse

..... Tél. et/ou fax

sympathisant non kinésithérapeute

m'apprêtant à fonder un cabinet de groupe

exerçant seul la profession de kinésithérapeute dans un groupe

membres du groupe

exerçant seul

déclarons adhérer au S.N.K.G. et nous engageons à en respecter les statuts, et en particulier sur le point suivant :

«Un homme = Une voix au Conseil d'Administration de notre groupe, quels que soient la profession exercée ou le nombre de parts de société détenues».

Fait à Signature (s) :

le

TRÉSORERIE DU SNKG - 24, avenue du Président Auriol - 08000 CHARLEVILLE MEZIÈRES - Tél. 03 24 37 83 00